



Service Direction
Tél. : 04 77 43 97 85

Comité Syndical du SIEL

Séance du 27 janvier 2017

Projet de compte-rendu de la Réunion

SOMMAIRE

I.	ORDRE DU JOUR	3
1. -	Approbation du compte rendu du comite du 16 décembre 2016	3
2. -	Synthèse de la réunion du Bureau du 16 décembre 2016	3
3. -	Changement de nom du Budget Annexe « Très Haut Débit ».....	4
4. -	Présentation des Budgets Primitifs 2017	4
II.	QUESTIONS DIVERSES.....	7

Le 27 janvier 2017, à 17 h 00, s'est réuni, à FEURS, Espace « Equiforum », le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Energies du département de la Loire, sous la présidence de Monsieur Bernard Fournier, Président du SIEL.

M. Julien DUCHE, Maire et délégué de Poncins est désigné secrétaire de séance.

I. ORDRE DU JOUR

1. - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITE DU 16 DECEMBRE 2016

Monsieur le Président soumet le compte-rendu de la précédente réunion du Comité Syndical à l'approbation des membres du Comité. Il rappelle que ce compte-rendu a été transmis à l'ensemble des délégués le 11 janvier 2017 et n'a fait l'objet d'aucune observation.

Le compte-rendu est approuvé à la majorité et deux abstentions.

2. - SYNTHÈSE DE LA RÉUNION DU BUREAU DU 16 DECEMBRE 2016

A - TRAVAUX ET INTERVENTIONS : RESEAUX

a) Travaux programmés - Bureau du 16 décembre 2016

(pour un montant total HT de 7.064.915 euros dont 3.958.309 euros à la charge du SIEL).

	Montant total HT €	Charge du SIEL €
Renforcement et extensions	827.779	780.053
Eclairage public	3.059.133	1.168.905
Esthétique	1.293.632	437.317
Sécurisation	361.247	110.016
Réseau Fibre Optique	1.025.921	1.025.921
Bornes de charge	122.203	61.097
Etudes et Réalisations Energétiques	375.000	375.000

B - ACTIONS EN PARTENARIAT

- **Constitution d'un groupement de commande travaux d'aménagement du Bourg de St-Marcel d'Urfé**
Afin de mutualiser les travaux de réseaux THD42, dissimulation de réseaux et réfections de voiries prévus par St-Marcel d'Urfé, le Syndicat des eaux de la Bombarde et la CDC du Pays d'Urfé, il est constitué un groupement de commande.

Vote à l'unanimité.

- **Constitution d'un groupement de commande travaux d'aménagement d Châteauneuf La Communauté Urbaine de St-Etienne Métropole** doit procéder à des travaux sur la commune de Châteauneuf et souhaite les réaliser en co-maîtrise d'ouvrage avec le SIEL. Il est donc convenu de lancer un groupement de commande.

Vote à l'unanimité.

C - SERVICE PUBLIC

- **Convention de mise à disposition de GéoLoire42 au Syndicat des 3 Rivières**

Le Syndicat des 3 Rivières (Loire-Ardèche) ne peut adhérer au SIEL de par sa situation géographique, aussi une convention de partenariat a été établie entre les deux structures pour que ce Syndicat puisse accéder à GéoLoire42 pour les communes ligériennes

Vote à l'unanimité

- **Convention pour l'itinérance des services de recharge de véhicules électriques**

Deux conventions sont élaborées entre le SIEL, GIREVE et EASYTRIP afin de permettre aux abonnés de recharger leur véhicule sur le réseau MOBILLOIRE, créé par le Syndicat.

Vote à l'unanimité.

D - FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT

a) Personnel

- **Remise à jour du Règlement Intérieur**

La remise à jour du Règlement Intérieur s'appuie sur les nouveaux textes en vigueur et les contraintes liées aux nouveaux locaux et à l'évolution de l'organisation du SIEL.

Vote à l'unanimité.

- **Mise en place d'un document unique de prévention des risques**

Ce document unique (DOCUP) a été élaboré en collaboration avec le CDG42. Il évalue les risques du plus élevés aux plus faibles pouvant être rencontrés par les agents du SIEL. Ce DOCUP fera l'objet d'un suivi annuel.

Vote à l'unanimité.

b) Comptabilité - Finances

- **Travaux d'investissement en Régie**

Cette délibération fait état de la méthode de calcul des travaux en Régie.

Vote à l'unanimité.

- **Mode contributif : maintenance des installations d'éclairage public**

Concernant le volet « consommation d'énergie électrique » les derniers éléments connus début décembre permettent de calculer le montant définitif pour l'année 2017. Ainsi le TURPE évolue de 3,87%.

Les Membres du Bureau, à l'unanimité, ont validé la répercussion de ce coût uniquement sur le montant lié à la puissance souscrite, soit 155.81 €/kVA installé.

- **Régie d'avance, budget installations énergétiques : modification du régisseur principal**

Suite au départ de l'actuel régisseur, il est nommé un agent du service EEDD pour le remplacer.

Vote à l'unanimité.

E - ENERGIES ENVIRONNEMENT DEVELOPPEMENT DURABLE

a) Chaufferie Bois

- **Transfert chaufferies Saint-Etienne Métropole** (Bureau du 16 décembre 2016)

Suite à la remontée de compétences à la Communauté Urbaine de St-Etienne Métropole, il y a lieu de procéder aux transferts de la gestion des réseaux de chaleur de La Valla en Gier et St Christo en Jarez.

Vote à l'unanimité.

- **Groupement d'achat de combustible bois énergie** (Bureau du 16 décembre 2016)

La CAO du 9 novembre 2016 a validé la candidature de 7 entreprises sur 4 lots géographiques.

Les Membres du Bureau, à l'unanimité, ont validé les décisions prises par la CAO.

F - NOTES D'INFORMATION

Plusieurs notes d'information de portée générale et ne nécessitant pas de délibération ont été présentées aux différents bureaux.

Bureau du 16 décembre 2016

- Désignation d'un élu référent au Service Application du Droit des Sols Mutualisé (SADSM)
- Présentation projet Budget 2017
- Amortissement sur le Budget Annexe Très Haut Débit
- Etat d'avancement THD42 année 2016
- Agence Numérique - Campagne d'information sur le déploiement du très haut débit en France
- Ateliers SIEL et Commissions Géographiques en 2016 : bilan des participations
- Partenariat entre le SIEL, SEDL et Cap Métropole
- Convention de partenariat : expérimentation visant la mise en œuvre d'un partenariat technique et financier pour la constitution d'un fonds de plan de très grande échelle, image de précision de 5 cm sur le territoire de la Communauté Urbaine de St-Etienne Métropole
- Convention de mise en œuvre d'un partenariat financier pour la constitution d'un fonds de plan départemental de type orthophotoplan de résolution de 25 cm avec les acteurs ligériens

3. - CHANGEMENT DE NOM DU BUDGET ANNEXE « TRES HAUT DEBIT »

M. Fournier demande à M. Laget de présenter ce rapport. Il informe l'assemblée que depuis le 1^{er} janvier 2017, les travaux de télécommunications sont intégrés dans le budget THD ainsi que les recettes liées. Il est proposé de renommer ce budget : Budget Annexe Très Haut Débit-Télécom.

Les membres du Comité adhérant à cette compétence, à l'unanimité, approuve cette modification.

4. - PRESENTATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2017

M. le Président propose à M. Laget de poursuivre avec la présentation des différents Budgets du Syndicat. Ce dernier informe l'assemblée que le diaporama est la synthèse des documents du rapport de séance, sous forme de tableau comparatif entre le BP 2016 et celui de 2017.

Budget Principal :

Recettes de fonctionnement

M. Laget attire l'attention sur la différence de recettes de 10 M€ qui correspond à l'emprunt DEXIA, cela apparaîtra en dépense, et cette différence sera constante sur toutes les présentations du Budget Principal. Il commente ensuite chacun des chapitres. Le Chapitre 042 (Travaux en Régie) est en légère augmentation due à une augmentation de travaux ainsi que le Chapitre 70 (RODP) avec une extension de réseaux. Le Chapitre 73 (TCFE) présente une certaine stabilité. Le Chapitre 74 (Annuités+Contributions des Communes) est un poste en diminution. Le Chapitre 75 (R1+R2+Annuités) indique une diminution liée au transfert de compétences à St-Etienne Métropole. Le Chapitre 77 (Produits exceptionnels) est en diminution.

Dépenses de fonctionnement

M. Laget souligne la diminution prévue au Chapitre 011 (Charges à caractère général avec maintenance de l'EP) En effet, il faut compter sur une année creuse car le pic connu en 2016 pour le changement des luminaires ne devrait revenir qu'en 2018. Le Chapitre 012 (Charges du personnel) est assez stable malgré les recrutements pour les métiers nouveaux du SIEL. Le Chapitre 65 (TCFE) est constant. Le Chapitre 66 (Charges financières) est en forte baisse, cela est lié à l'emprunt DEXIA.

Recettes d'investissement

M. Laget souligne l'écart de 11M€ correspondant à l'emprunt SFIL. Un léger tassement est constaté sur les recettes d'investissement. Il est remarqué au Chapitre 13 une diminution du montant du fait du transfert des remboursements des travaux Télécom sur le budget annexe THD. L'augmentation du montant sur le Chapitre 10 est due à l'élargissement des dépenses éligibles au dispositif de FCTVA. Il note que le reste est assez stable et ne demande pas de commentaire particulier.

Dépenses d'investissement

M. Laget indique que le Chapitre 23 (Travaux d'électrification, génie civil, éclairage public) correspond aux demandes des communes hors THD. Les Chapitres 20 et 21 font apparaître une augmentation de 500.000 € correspondant à des études, des expérimentations, l'acquisition de logiciels et autres mobiliers.

Dettes et Encours

M. Laget explique que l'encours de la dette diminue avec le transfert des emprunts sur le budget annexe THD et l'extinction des emprunts toxiques. Le ratio de désendettement est de 3.7 années.

M. Laget conclut en précisant que ce Budget Principal est la traduction en chiffres et tableaux des Orientations Budgétaires présentées lors du dernier Comité.

M. Fournier donne la parole à l'assemblée. Pas de questions posées, ce Budget est soumis aux votes.

Le Comité, à l'unanimité, adopte ce Budget Principal.

Budget Annexe « Groupement d'Achat d'Energies »

M. Laget indique qu'il s'agit simplement d'un budget fonctionnement équilibré tant en recettes qu'en dépenses. Il rappelle que le SIEL achète de l'énergie pour les Collectivités adhérentes. L'adhésion couvre les frais de personnel.

M. Fournier souligne que ce groupement d'achat a permis une économie d'environ 1,5M€ sur l'ensemble des communes adhérentes.

M. Colombo (Marcoux) souhaite connaître le nombre d'adhérents à ces groupements d'achat. M. Vasselon, Responsable SIEL, répond qu'il y a 250 adhérents pour le gaz et l'électricité, et 90 pour le gaz, composés de communes, d'EPHAD, des Communautés, des bailleurs sociaux... Il précise également que sur le gaz, le SIEL est coordonnateur.

M. Lapallus (Cuinzier) demande s'il est encore possible d'adhérer à ce groupement d'achat. M. Laget répond que pour le groupement d'achat actuel cela n'est plus possible. Cependant, Mme Makareinis précise que la commune pourra profiter du questionnaire lancé par le Syndicat au printemps et ainsi se positionner. Des réunions d'information entre les membres actuels et futurs seront organisées avant l'été. Les marchés seront opérationnels en 2018, soit en juillet 2018 pour le gaz et le 1^{er} janvier 2019 pour l'électricité. Mme Makareinis insiste sur l'importance de la date de la délibération, en effet, le lancement du marché est calé sur cette dernière.

Les membres du Comité adhérent à cette compétence, à l'unanimité, adoptent ce Budget Annexe « Groupement d'Achat d'Energies ».

Budget Annexe « Installations Energétiques »

Dépenses et recettes d'exploitation

M. Laget poursuit en précisant que c'est un budget de moindre ampleur mais qui en terme d'avenir du syndicat et de la Transition Energétique sera amené à se développer. Sur les recettes de fonctionnement, il est noté l'augmentation du Chapitre 70 correspondant à la vente de chaleur sur les installations d'Usson et de Roanne. Le Chapitre 75 montre une légère baisse du fait de transfert d'installations à St-Etienne Métropole. Au niveau des dépenses de fonctionnement, le Chapitre 011 augmente du fait de l'achat de combustible pour les chaufferies d'Usson et Roanne. Il est remarqué une baisse de la redevance liée à l'énergie. Le Syndicat ne cesse pas l'activité mais c'est un point lié au financement des communes à la maîtrise de l'énergie. En effet, des opérations sont lancées et entraînent une certaine économie sur 20 ans, plutôt qu'attendre ce délai, le SIEL a fait le choix de reverser au bout de deux ans aux communes ces économies. Le Chapitre 012 correspond à

l'adaptation des charges de personnel pour un montant de 172.000 € qui sera reversé au Budget Principal. Le Chapitre 042 montre une forte augmentation due à l'intégration des amortissements.

Dépenses et recettes d'investissement

Sur les dépenses d'investissement, M. Laget indique qu'il y a une diminution des travaux due pour partie à des tensions budgétaires des communes et une rentabilité incertaine sur certains projets. Il rappelle que les expérimentations sont portées par le Budget Principal. Les recettes d'investissement font apparaître au Chapitre 13 la diminution des subventions liée à la baisse des investissements. Un emprunt d'équilibre d'1,6 M€ a été fait et sera utilisé en fonction des besoins.

Dettes et encours

La dette est à taux fixe avec une CAF brute en légère augmentation, des remboursements d'emprunt un peu en « ébullition ». La CAF nette est donc en progression avec un encours de dette assez stable et un ratio de désendettement de 4,7.

Les membres du Comité adhérant à cette compétence, à l'unanimité, adoptent ce Budget Annexe « Installations Energétiques ».

Budget Annexe « Très Haut Débit - Télécom »

Recettes et dépenses d'exploitation

Au niveau des recettes, M. Laget explique que la redevance du Conseil Départemental au Chapitre 70, rejoint pour 2017, le Chapitre 75 qui est composé de la redevance du concessionnaire (part fixe et part variable) en augmentation en fonction de l'avancement des travaux et de l'exploitation des réseaux. Le Chapitre 74 correspond à l'adhésion des EPCI.

Au niveau des dépenses, les charges à caractère général, Chapitre 011, sont stables. Le Chapitre 012, Charges du personnel, est en augmentation car il y a un réajustement sur les spécificités des métiers pour le THD42 et la gestion courante. M. Laget rappelle que les frais de personnel sont remboursés au Budget Principal. Le Chapitre 66, Charges Financières, augmente car il y a plus d'emprunts. Le Chapitre 023 fait apparaître un autofinancement élevé car il s'appuie sur des recettes liées à la commercialisation de prises avec un portage de risque par le Syndicat et il tient compte d'un versement des participations des EPCI 40 jours après l'émission des titres de recettes.

Recettes et dépenses d'investissement

Au niveau des recettes, le Chapitre 021, Autofinancement, est en augmentation, ainsi que le Chapitre 13, Fonds de concours/subventions. Le Chapitre 16, Emprunts, est en diminution car le Syndicat a négocié en fin d'année des taux intéressants pour l'année 2017.

Au niveau des dépenses, le Chapitre 16, Remboursement du capital emprunts réels, s'élève à 300.000€, les Chapitres 20 et 21 correspondent à des frais de logiciels, matériels et études, le Chapitre 23, APD et Travaux, est en légère diminution.

M. Laget souhaite faire un point sur l'avancement des travaux de desserte en fibre optique, par Point de Mutualisation (PM). Ainsi, au 24 janvier 2017, 114 PM lancés, 22 PM livrés fin 2016 et pouvant être commercialisés, 3 PM commercialisés sur les communes de Bonson, St-Just St Rambert, Lézigneux et St-Thomas la Garde, 65 PM restent à lancer en 2018 et 2019, ce qui correspond au planning prévu.

Dettes et Encours

La dette s'élève à 32 M€, la CAF augmente, le ratio de désendettement est de 18. M. Laget précise que ce Budget vient d'être créé. Aussi, les investissements sont importants et les recettes encore assez faibles puisqu'elles dépendent de l'avancement des réseaux. Cependant, les perspectives financières présentées lors de la DSP démontrent que les recettes vont aller en augmentant et ainsi stabiliser la dette.

M. Brosse (St Didier/Rochefort) souhaite que soit rappelé ce que comprend le Budget transféré télécommunication. M. Laget indique qu'il s'agit de tous les travaux faits à la demande des communes : notamment dans le cadre d'enfouissement de réseaux sur appuis communs.

M. Taillandier (St Georges Haute-Ville) remarque qu'au chapitre 23, le chiffre 51.500.000, inscrit dans le dossier de séance diffère de celui affiché sur le diaporama, soit 52.457.039. M. Laget précise qu'il faut ajouter à la somme de 51.500.000 celle de la ligne en dessous correspondant aux engagements Télécom, soit 957.039.

M. Boigne (Balbigny) questionne sur le remplacement des poteaux en aériens pris en charge par le SIEL et sur la position d'Orange et Erdf sur ce point. Dans l'absolu, M. Laget précise qu'Orange fournit le poteau, le Syndicat finance la dépose, le transport et la pose. Cependant, une difficulté apparaît : en effet, Orange mettait à disposition un stock de poteaux à saisir auprès d'une entreprise dépositaire d'Orange, dans le département de la Loire. Mais, aujourd'hui, celle-ci n'existe plus. En ce qui concerne ENEDIS (Erdf), le Syndicat peut demander le changement de poteaux lorsque ceux-ci sont défectueux, mais la procédure est longue et n'aboutit pas toujours. Il précise qu'hier, il s'agissait de quelques centaines de poteaux à changer, mais aujourd'hui, ce sont des milliers ! Aussi, en accord avec les Maires et afin de ne pas retarder le déploiement de la fibre, le SIEL procède à la pose de poteaux à côté de ceux existants.

Les membres du Comité adhérant à cette compétence, à l'unanimité, approuvent le Budget Annexe « Très Haut Débit - Télécom ».

II. QUESTIONS DIVERSES

M. Laget annonce que le tableau des contributions personnalisé sera en ligne le 7 février 2017, sur l'intranet du SIEL.

M. le Président informe le Comité du prochain salon de l'éclairage public et intérieur, qui se tiendra à Montrond les Bains, Espace les Foréziales, le 31 mars 2017 de 8 h à 18 h.

M. Henriot (St Pierre de Bœuf) demande s'il est possible d'avoir la facture détaillée des travaux lors de la réception d'un avis de somme à payer. M. Laget rappelle que les travaux sont liés à des compétences mutualisées, des barèmes sont fixés. Le principe même du Syndicat est la solidarité, la péréquation et la mutualisation.

M. Fournier présente ses vœux à l'ensemble des membres du Comité et félicite les Agents du SIEL pour leur travail.

M. Fournier rappelle que le prochain Comité se tiendra le 16 juin 2017 à 17 h 00, le lieu restant à définir.

La séance est levée à dix-huit heures quinze.